

Décision

Générale

colonial

Décision n° 232 du 21 février 1950 :

n° 232

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1950

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro
28 février 1950

TEXTE INTÉGRAL

Abdi Djama, ancien commis de la sûreté, 10e échelon, actuellement à la Direction du port,, est réintégré dans le cadre des commis, au 9e échelon et à salaire mensuel. Abdi Djama est maintenu à la disposition du directeur du port. La présente décision aura effet pour compter du 1er février 1950.